

## Liste des prix pour personnes individuelles – Section formation postgrade et continue FSP

valable dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023, décision du Comité du 1<sup>er</sup> septembre 2023<sup>1</sup>

### 1. OCTROI DES TITRES DE FORMATION POSTGRADE

#### 1.1 Titres de spécialisation FSP et titres postgrades fédéraux via FSP

Prestation	Tarif
<b>Titre de spécialisation FSP</b> Titre de spécialisation FSP (cursus reconnu par la FSP sans accréditation de la Confédération) pour les membres, y compris examen approfondi du dossier	550.-
<b>Deuxième et troisième présentations des dossiers</b> Traitement complémentaire via la Commission de Formation en cas de dossiers incomplets	à chaque fois 200.-
<b>Titre postgrade fédéral en psychothérapie</b> Titre postgrade fédéral (avec diplôme délivré par une filière de formation postgrade accréditée pour laquelle la FSP est organisation responsable)	150.-
Aux frais administratifs de liés à l'examen du dossier par l'organisation responsable s'ajoutent les émoluments exigés par l'OFSP (250.-)	
<b>Titre de spécialisation FSP en psychothérapie</b> Titre de spécialisation FSP additionnel au titre postgrade fédéral	150.-

#### 1.2 Certificats de qualification complémentaire FSP

Prestation	Tarif
Certificat de qualification complémentaire pour les membres, y compris examen approfondi du dossier	400.-
Certificat de qualification complémentaire pour les membres, par procédure simplifiée	120.-

### 2. AUTRES TARIFS

Prestation	Tarif
<b>Remplacement de l'exemplaire d'un titre/certificat</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les membres</li> <li>▪ Pour les non-membres</li> </ul>	100.- 150.-

<sup>1</sup> Toutes les données sont en CHF et incluent la taxe sur la valeur ajoutée TVA.



Föderation der Schweizer Psychologinnen und Psychologen  
Fédération Suisse des Psychologues  
Federazione Svizzera delle Psicologhe e degli Psicologi

---

**Inscription dans la liste OFAS**

- |  |       |
|--|-------|
| ▪ Psychothérapeutes (membres au bénéfice d'un titre fédéral reconnu et d'un droit de pratique) | 100.- |
| ▪ Psychothérapeutes (non-membres au bénéfice d'un titre fédéral reconnu)                       | 250.- |

---

**Adhésion au contrat HSK**

- |  |        |
|--|--------|
| ▪ Psychothérapeutes (membres, avec titre reconnu au niveau fédéral et autorisation de pratiquer)     | inclus |
| ▪ Psychothérapeutes (non-membres, avec titre reconnu au niveau fédéral et autorisation de pratiquer) |        |
| pour l'année d'adhésion  | 450.-  |
| pour l'année suivante  | 250.-  |

---

**Frais extraordinaires**

Des frais supplémentaires pour des prestations de conseils, des clarifications détaillées et un volume de travail inhabituel, etc. peuvent être facturés séparément et au prix coûtant après préavis ou d'un commun accord. sur demande

---